



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2022-125 ter**

Publié le 24 mars 2022

SOMMAIRE

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES – PRÉFECTURE DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté préfectoral du 24 mars 2022 portant modification de la composition du conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Arrêté portant modification de la composition du conseil économique, social et environnemental
de la région Hauts-de-France**

Le préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.4134-2 et R.4134-1 à R.4134-7 ;

Vu la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu le décret n° 2015-1917 du 30 décembre 2015 modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la refonte de la carte des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, à leur composition et aux conditions d'exercice des mandats de leurs membres et notamment son article 3 ;

Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de monsieur Georges-François LECLERC en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté du 6 avril 2020 portant nomination de monsieur Laurent BUCHAILLAT en qualité de secrétaire général pour les affaires régionales des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2017 modifié fixant la liste des organismes représentés au conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France, le nombre de leurs représentants ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2017 modifié portant composition du conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1er septembre 2021 portant délégation de signature à monsieur Laurent BUCHAILLAT, secrétaire général pour les affaires régionales des Hauts-de-France ;

Considérant le courrier du 11 février 2022 de la chambre de métiers et de l'artisanat Hauts-de-France proposant la désignation de monsieur José PEREIRA, monsieur Christophe PETIT et madame Kathia STOUPI en remplacement de madame Edith YVORRA, madame Maryse DELACHE et monsieur Zéphyrin LEGENDRE, en tant que membres du 1^{er} collège, représentant la chambre de métiers et de l'artisanat Hauts-de-France ;

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.hauts-de-france.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf

Considérant la perte de qualité de membre de la chambre de métiers et de l'artisanat Hauts-de-France de madame Edith YVORRA, madame Maryse DELACHE et monsieur Zéphyrin LEGENDRE conformément au procès-verbal dressé à l'issue des élections d'octobre 2021 ;

Vu la démission de monsieur Jacques LEGAI du 11 août 2021, en tant que membre du deuxième collège, représentant l'union régionale CFDT Hauts-de-France ;

Considérant le courrier du 17 mars 2022 de l'union régionale CFDT Hauts-de-France proposant la désignation de monsieur Vincent POIRRIEZ en remplacement de monsieur Jacques LEGAI ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – L'article 1 de l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2017 portant composition du conseil économique, social et environnemental régional des Hauts-de-France est modifié comme suit :

1^{er} collège : Représentants des entreprises et activités professionnelles non salariées

| Rubrique | Organes consulaires | Représentants |
|----------|--------------------------------------|--|
| | Chambre de métiers et de l'artisanat | <ul style="list-style-type: none">- Mme Kathia STOPY (en remplacement de M. Zéphyrin LEGENDRE)- M. Jean-Luc MARCOTTE- M. Christophe PETIT (en remplacement de Mme Maryse DELACHE)- Mme Geneviève SABBE- M José PEREIRA (en remplacement de Mme Edith YVORRA) |

2^{ème} collège : Représentants des organisations syndicales représentatives des salariés

| organisation | Représentants |
|----------------------|---|
| Union régionale CFDT | <ul style="list-style-type: none">- M. Tarek BAIS- Mme Nathalie CAGNY- Mme Nathalie CHAPITRE née BEL- M. Franck DELATTRE- M. Gilles DESRUMAUX- M. Stéphane DEVIN- Mme Catherine DUCARNE- Mme Odile TINTILLIER- Mme Marie-Thérèse DRUELLE- Mme Nadine GORET- M. Vincent POIRRIEZ (en remplacement de M. Jacques LEGAI)- M. Dominique PAQUENTIN- M. Bernard THUILLIER |

Les autres dispositions restent sans changement.

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.hauts-de-france.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/

Article 2 – Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transmise au président de la région Hauts-de-France et au président du conseil économique, social et environnemental régional et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **24 MARS 2022**

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général
pour les affaires régionales



Laurent BUCHAILLAT